



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité



orêt

PESTE PORCINE AFRICAINE PPA GESTION À LA SUITE DU FOYER FRONTALIER ALLEMAND ET SUITES MISES EN PLACE



CROPSAV 14/11/2022

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

14/11/2022



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation...

Situation PPA dans le monde

Janvier 2020 à oct 2022
5 régions du monde
concernées

44 pays

+ 1 131 000 porcs
+ 37 000 sangliers
+ 1 965 000 pertes
d'animaux

(Source : Bull PPA Oct 2022 OMSA)

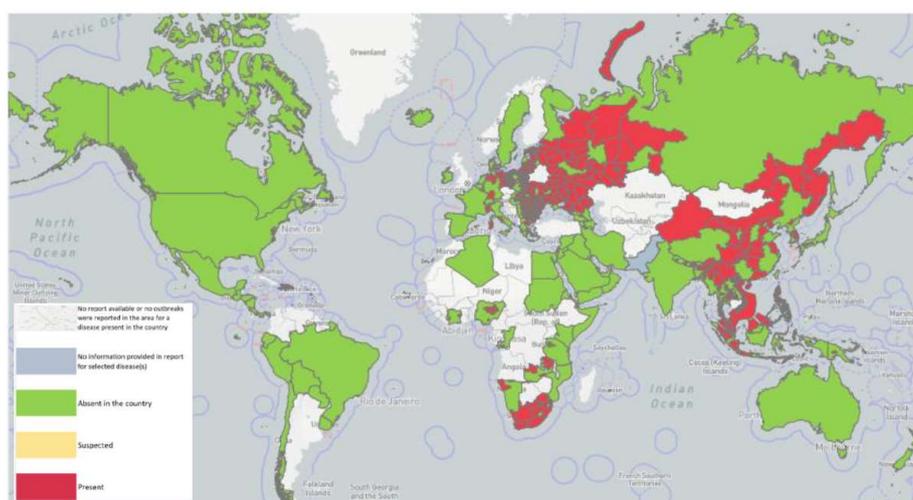


Figure 1. Carte répartition mondiale de la présence de PPA par Administrative divisions OIE (2020 – 19/08/2022)

14/11/2022

A mettre à jour

Situation PPA préoccupante en Europe de l'Est

Depuis le premier janvier 2022

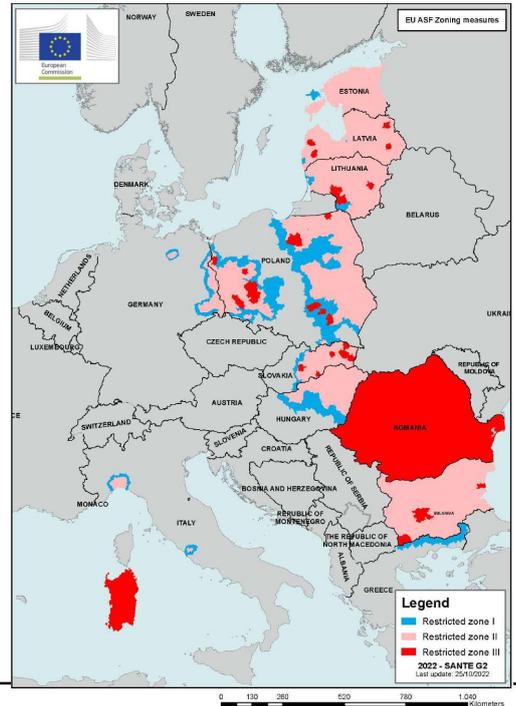
Elevages : 576 élevages touchés dans 13 pays
Roumanie (280 foyers) majoritairement des basses-cours
Réparti sur l'ensemble du territoire
Russie*, Serbie

Faune sauvage : 5 631 sangliers atteints dans 16 pays

- Pologne (1 494), Allemagne (1 298 dans l'est du pays),
- Lettonie (720), Hongrie (486), Roumanie (357), Italie (235), Lituanie (222)
- Stabilisation dans les pays baltes et en Italie, incidence en augmentation en Allemagne

* continent européen
14/11/2022

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt –
Service régional de l'alimentation



Retour sur le foyer du Bade-Wurtemberg

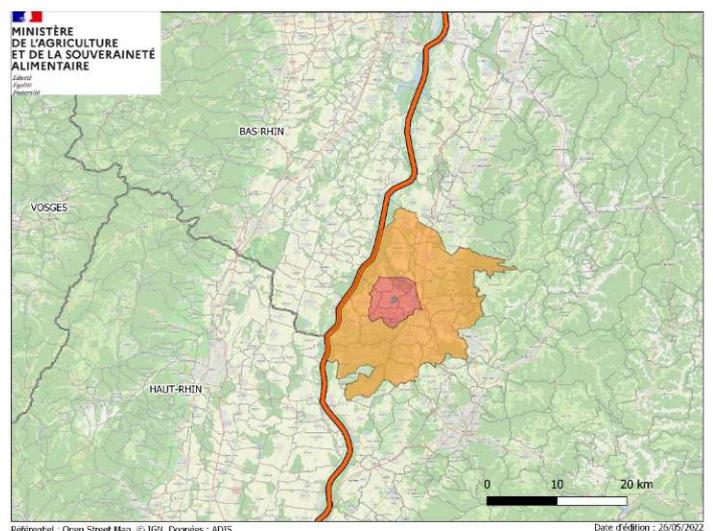
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation...

**Élevage plein-air + polyculture
à Forchheim am Kaiserstuhl
à 6,5 km de la frontière**

Enclos de 35 porcins / Double clôture grillagée + électrique

- 19/05/2022 : Début des signes (2 morts +16)
- 24/05/2022 : Suspicion
- 25/05/2022 : Confirmation par le LNR (FLI)
- 25/05/2022 : Dépeuplement (*tous les porcs restants étaient positifs*)
- 29/05/2022 : Fin du nettoyage/désinfection (*60 tonnes de chaux*)

Foyers PPA en Allemagne et zone réglementée



14/11/2022

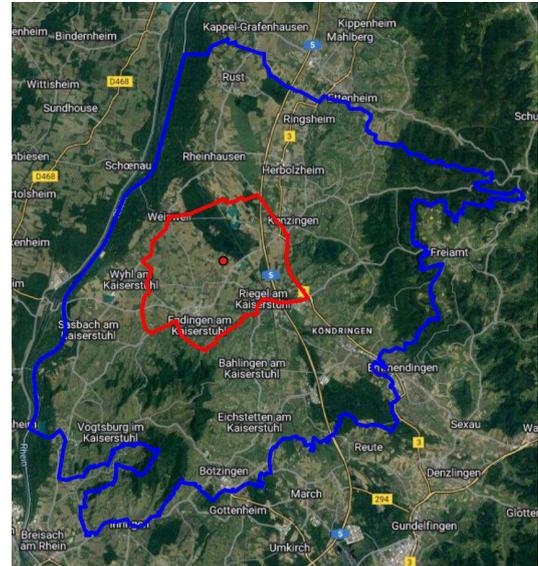
Actions « élevages » en Allemagne

Surveillance des élevages

- Zone de protection - rayon 3km (rouge)
 - 2 élevages
 - Tous contrôlés et testés : négatifs
- Zone de surveillance – rayon 10 km (bleu)
 - 28 élevages (+30 vides)
 - 25 contrôlés, 1 testé : négatif
- Élevage contact
 - 1 contrôlé, testé : négatif

Restriction mouvements

- Restriction des mouvements d'animaux et de produits porcins
- Pas de restriction aux végétaux



14/11/2022

5

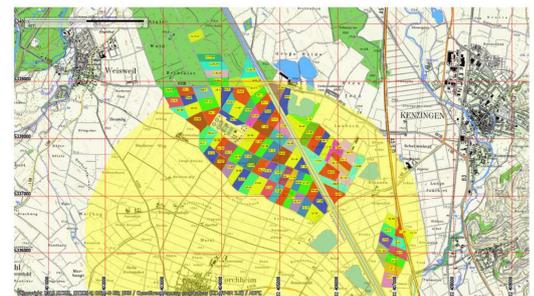
Actions « faune sauvage » en Allemagne

- **Surveillance événementielle** : dès le 27/05
 - recherche régulière et planifiée des sangliers morts
 - une vingtaine d'équipes cynophiles (2 personnes + 1 chien) + Forêt à 200 mètres de l'élevage
 - équipes avec drone thermique en zone non forestière
- **Surveillance active** :
 - tous les sangliers tirés ou accidentés (districts d'Offenburg, d'Emmendingen et de Breisgau-Hochschwarzwald)
 - kits distribués aux chasseurs

NB : Pas de mesure mentionnée sur la chasse, ni d'interdiction ni de régulation des populations de sangliers

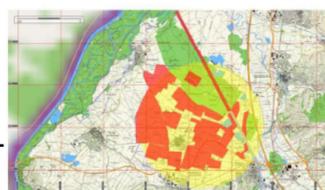
Résultats :

- **Aucun sanglier trouvé mort**
- **Tous les sangliers chassés et testés négatifs**



Carcass search with drones;
Red: finished
Yellow: Field/grass land: controlled by staff
(Radius: 3 km)

Carcass search with dog teams close to the river Rhine: started on the 30/05/2022; still in progress



14/11/2022

Fin de l'épisode frontalier allemand

Enquête

=> Séquençage du virus : pas de similarités
avec les souches de l'est de l'Allemagne
=> Analyses sur aliments : négatives

En l'absence de cas en élevage et sur les sangliers
de la zone réglementée :

Levée des mesures le 25/08/2022



14/11/2022

7

Actions «Faune Sauvage» en Alsace

Mise en place des mesures SAGIR renforcées

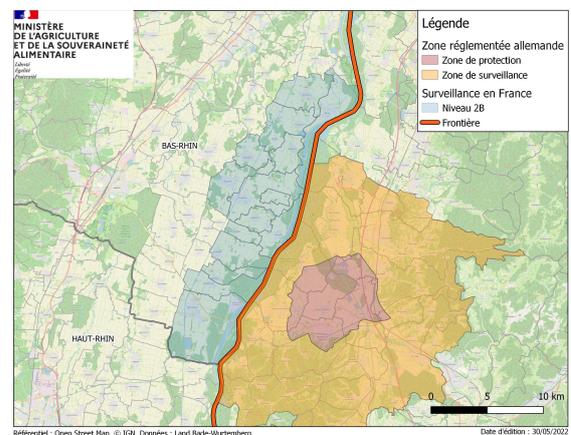
Zone de surveillance niveau 2b = 14 communes
Ne concerne que le Bas-Rhin
Réseau d'acteurs élargi – bord de route

Affiches « que faire en cas de découverte
d'un cadavre de sanglier ? »

Aucun cadavre de sanglier signalé



PPA en Allemagne : zone de renforcement de la surveillance



14/11/2022

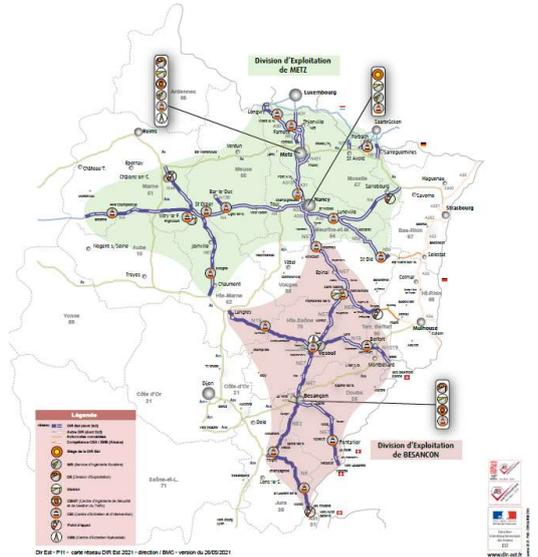
8

Actions « communication » en Alsace

Le réseau de la DIR Est

Pour le réseau routier alsacien :
CEA met en place des affiches

Pour le réseau concédé à l'Etat : Dir Est



Actions « élevages » en Alsace

Actions de 1ère intention

Recensement immédiat des élevages : rayon de 20 km

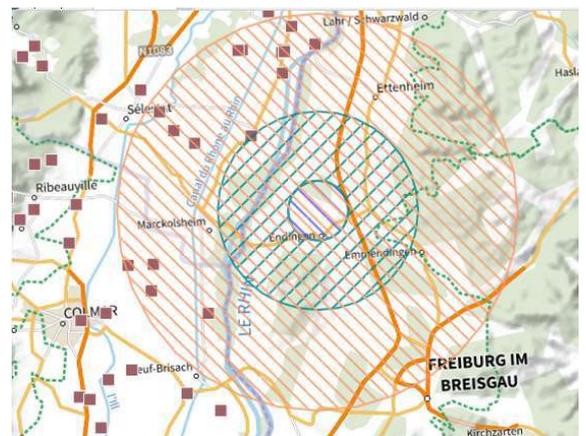
- Contact immédiat des éleveurs par les DDecPP
- Compléter le recensement dans BDPorc par la filière

Mise en œuvre de visites chez les détenteurs

- Dans les élevages situés dans un rayon de 20 km
- Par les DDecPP et vétérinaires sanitaires dans un 1^{er} temps
- Évaluation clinique, évaluation de la biosécurité
- Sensibilisation à la biosécurité et critères d'alerte

Résultats

- 16 détenteurs contrôlés
- 6 mises en demeure avec recontrôles
- 9 avertissements
- Les non conformités sont majoritairement des problèmes de SAS et de mauvaises pratiques (non respects des circuits au sein de l'établissement...)



=> Pas de zonage en France imposé par la Commission Européenne
=> Pas de blocage des mouvements de porcs

Actions « élevages » en Grand Est

Actions de 2nde intention

Évaluation généralisée de la biosécurité dans tous les élevages par différents acteurs

- Priorité 1 : élevages plein air, élevages naisseurs (plein air et hors sol), centres de collecte de semence, détenteurs de sangliers et de porcs d'agrément
- Priorité 2 : engraisseurs hors sols professionnels ou non

Rq : Environ 10% des élevages des départements 67 et 68 ont eu un audit professionnel

Extension du recensement des détenteurs non déclarés à l'ensemble des départements 67 et 68

Communication des professionnels

- pour rappeler les mesures de biosécurité
- vis-à-vis des saisonniers en provenance de pays à risque

Le plan d'actions PPA national 2022

Plan 2018 révisé
Concerté avec l'ensemble des acteurs de la filière,
Actions de la part des acteurs publics et privés

PRÉVENTION

- >>> Communications / Information
- >>> Amélioration de la **biosécurité et des bonnes pratiques**

SURVEILLANCE

- >>> **vigilance** des acteurs de l'élevage / Détection Précoce

PRÉPARATION A LA LUTTE



Plan d'actions PPA : déclinaison régionale

Groupe de travail PPA issu du Cropsav

Actions pour l'amélioration du RECENSEMENT des élevages porcins

Toilettage / mise à jour des bases de données
+ rappels des obligations réglementaires de déclaration (particuliers, petits détenteurs)

Actions pour l'amélioration de la BIOSECURITE élevages / transport

- Projet de relance des aides aux petits investissements / FRGDS
- Travail sur les interventions Biosécurité en élevages
 - Via les inspections officielles, les visites sanitaires porcines / Etat, vétérinaires sanitaires
 - ou via les actions mises en place par la profession comme les audits en élevage / ANSP
- Formations Biosécurité : réflexion sur une adaptation pour les petits détenteurs

>>> point d'étape début 2023

14/11/2022

13

Retour à la normale dans la Grand Est

25/08/2022 : levée des restrictions dans le Bade Wurtemberg

Retour à la normale pour la circulation des porcs de boucherie
entre Allemagne et France => abattage dans le Bade Wurtemberg à nouveau possible
pour les porcs français

29/09/2022 : retour à un niveau de surveillance 2a sur tout le territoire du Grand Est

- Dans les 14 communes bas-rhinoises
- Dans l'ex-zone blanche en frontière Belge

Retrait des clôtures à la frontière belge à l'étude dans les départements 08-54-55

14/11/2022

14

Retour à la normale dans la Grand Est

Mais risque d'introduction en France toujours d'actualité du fait d'un transport accidentel lié à une activité humaine

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Éleveurs protégez vos animaux

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Observez immédiatement tout cas suspect (fièvre ou mort) à votre établissement.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Voyageurs ne propagez pas la maladie

RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS

VOUS REVENEZ D'UN VOYAGE À L'ÉTRANGER ? EN VOUS LE CAS AVION, BATEAU ?

Ne transportez pas de porc ou de produits d'origine porcine. Évitez également la voie aérienne des transports.



Assurez-vous de bien jeter vos ordures de voyage dans des poubelles adaptées et fermées.



Ne visitez pas d'élevages et ne touchez pas les animaux.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine



LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS ET LES SANGLIERS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes dans les populations de sanglier et au sein des élevages.

Chasseurs soyez vigilants

RESPECTEZ LES PRÉCAUTIONS



Signalez immédiatement tout cas suspect (fièvre, mort, etc.) à votre établissement.



Appliquez soigneusement les précautions sanitaires (nettoyage, désinfection, etc.) dans votre établissement.



Évitez toute activité de chasse de sanglier et de porc.



En cas de retour d'un voyage à l'étranger, ne transportez pas de porc ou de produits d'origine porcine.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>

Merci de votre attention

14/11/2022